

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le 27 mai 2021 à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 21 mai 2021, s'est réuni en mairie dans la salle René Dassé, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.**

|  |    |  |
|--|----|--|
| Nombre de membres afférents au conseil municipal | 35 | Date de la convocation :<br>21 mai 2021            |
| Nombre de présents                               | 26 |  |
| Nombre de pouvoirs                               | 9  | Date de l'affichage :<br>1 <sup>er</sup> juin 2021 |
| Suffrages exprimés                               | 35 |  |

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, Mme Géraldine MADOUNARI.

**ABSENTS ET EXCUSES :**

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Olivier COUSIN, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAQUI, M. Bruno JANOT.

**POUVOIRS :**

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON a donné pouvoir à M. Vincent MORA,  
M. Olivier COUSIN a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,  
M. Jean-Paul DUBOURDIEU a donné pouvoir à Mme Gisèle CAMIADE,  
M. Michel GUILLEMIN a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,  
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Julien RELAUX,  
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,  
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,  
Mme Axelle VERDIERE BARGAQUI a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI,  
M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS.

**OBJET : STADE ANDRE DARRIGADE : RENOVATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE**

**VU** l'article L.2125-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques,  
**VU** l'avis favorable de la commission FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE du 20 mai 2021.

**CONSIDÉRANT** que la ville de Dax, soucieuse de l'avenir du club de la Jeanne d'Arc de Dax (JAD), souhaite poursuivre son partenariat en soutenant le projet sportif et managérial des dirigeants de la JAD et du district des Landes de football,

**CONSIDÉRANT** que la ville de Dax doit remettre aux normes le terrain synthétique du stade André Darrigade, conformément au cahier des charges de Fédération Française de Football (FFF) afin de garder l'homologation pour la réception des rencontres sportives.

Le terrain synthétique du stade André Darrigade a été construit en 2007. Il accueille régulièrement les entraînements et compétitions des établissements scolaires du secondaire et des clubs sportifs de football et de rugby. Malgré des travaux d'entretien régulier, le terrain synthétique ne répond plus aux normes d'homologation pour la pratique sportive, ainsi qu'aux normes de sécurité afin de garantir l'intégrité physique des joueurs. La ville souhaite que l'équipement offre de bonnes conditions de pratique sportive.

Le montant des travaux est estimé à 416 350 € HT soit 499 620 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 23 13 411 opération budgétaire P21050.

Des aides financières vont être sollicitées auprès du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, du Conseil départemental des Landes, du Fonds d'Aide au foot Amateur (FAFA) et de l'Agence Nationale du Sport.

**SUR PROPOSITION DE M. BENALIA BROUCH Amine, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**APPROUVE** le programme de rénovation du terrain synthétique du stade André DARRIGADE pour un montant de 416 350 € HT soit 499 620 € TTC,

**SOLLICITE** les subventions à leur taux maximum auprès du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine, du conseil départemental des Landes et de l'ANS (Agence nationale du sport),

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »